

## Compte rendu de Conseil municipal du 28 mars 2019

Membres en exercice : 19

Présents : 11

Excusés : DANO Caroline (pouvoir V. BERNARDEAU), BAILLON Anaïs (pouvoir J-P BOUSSEAU), LONJARD Laetitia.

Absents : JOUBERT Patrick, MIETTON Céline, RENAUD Eric, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les résultats des comptes administratifs 2018 sous forme de bilan avant de présenter les résultats détaillés par section.

Pour le budget principal de la commune, le maire souligne la stabilité des dépenses de fonctionnement marquée par un infléchissement des charges de personnel dû à l'externalisation de l'entretien des locaux et le remplacement d'agents titulaires, en arrêt de longue durée, par des agents vacataires situés sur un indice de rémunération inférieur compte tenu de leur faible ancienneté.

La baisse des dotations d'Etat réduit l'autofinancement d'environ 100 000 €, partiellement compensée par une maîtrise des dépenses. Le maire souligne une tension en trésorerie, due au versement attendu de la subvention de 200 000 € du FEADER. Le niveau d'endettement est en phase décroissante, à hauteur de 1 471 000 € au 31/12/2018.

Le total des dépenses de fonctionnement est arrêté à 1 409 891.61 € et les recettes à 1 664 403.03 €, soit un excédent de fonctionnement de 254 511.42 €.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 348 464.18 € et les recettes financières à 154 065.56 €.

Monsieur le maire présente ensuite les comptes administratifs des budgets annexes.

Pour le service de distribution d'eau potable, le résultat est excédentaire de 49 671,93 € en section d'exploitation, pour un besoin de financement en section d'investissement 7 994,89 €.

Pour le budget annexe du lotissement communal des écoles, le total des recettes cumulées s'établit à 295 288,17 € et celui des dépenses à 205 598,48 €, n'intégrant pas les travaux de finition, qui seront programmés en 2019.

Pour le budget annexe du lotissement communal de l'ancien stade, les comptes sont arrêtés à la somme de 336 150,03 € en dépenses cumulées et à 424 008,73 en recettes cumulées.

A l'issue d'une présentation complète et détaillée de chacun des comptes par section, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil le temps du vote. Sous la présidence de M. Michel GACIOCH, le conseil approuve à l'unanimité chacun des comptes administratifs et comptes de gestion 2018 ainsi présentés.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

Après le vote des comptes administratifs 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter comme suit les résultats du budget principal de la commune et des budgets annexes du service d'eau et des lotissements.

Pour la commune, le résultat cumulé en section d'investissement présente un besoin de financement de 548 826,73 € (comprenant les restes à réaliser 2018), financé par l'excédent cumulé en section de fonctionnement de 466 470,83 €, le solde déficitaire de 82 355,90 € étant inscrit en dépenses d'investissement pour l'exercice 2019.

Pour le service d'eau, le besoin de financement cumulé s'élève à 119 648,95 € en section d'investissement, couvert par l'excédent cumulé d'exploitation de 246 283,30 €, le solde positif de 126 634,35 € étant reporté en recettes de fonctionnement au BP 2019.

Pour le lotissement n°1 des écoles, le solde négatif d'investissement de 48 027,12 € et l'excédent cumulé de fonctionnement de 137 716,81 € sont reportés au budget annexe 2019 dans leur section respective.

Pour le lotissement communal du stade, le résultat d'investissement de 84 858,11 € en investissement et 0,59 € en fonctionnement sont reportés au budget annexe 2019.

Séance levée à 22h35